



Etablissement Français du Sang
Bretagne



Prime de froid
Harmonisée



Négos
et Infos



1er Mai



Vos élus



Le saviez-vous



Adhérez !



BREIZH
GLOBALE



Mai 2026

INDEMNITÉ DE FROID

Après plusieurs années de négociations portées tous les ans en NAO par la **CFDT**, un accord unanime a été signé pour harmoniser l'indemnité de froid au niveau national et supprimer les disparités régionales.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2026.

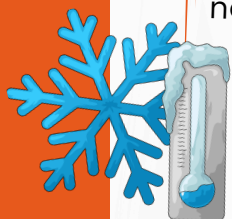
L'indemnité concerne tous les salariés exposés à des températures $\leq -25^{\circ}\text{C}$ en chambre froide (**température de consigne**).

Voici les trois niveaux de déclenchements :

Fréquence d'exposition	Description	Exemple de service	Versement	Montant
Occasionnelle	Intervention ponctuelle, non inhérente à la fonction	Administration	Une seule fois au titre du mois de l'intervention	67,69€
Habituelle	Intervention habituelle et inhérente à la fonction	UPR, DEL, LCQ etc...	Tous les mois	67,69€
Continue	Intervention quotidienne et/ou continue, toute l'année	UCP, PREPA...	Triple indemnité, versée tous les mois	203,07€

L'indemnité n'est pas versée en cas d'absence continue sur la totalité du mois.

Si l'accord est national, sa déclinaison au niveau régional nécessite une vigilance particulière. Les élus CFDT suivront attentivement sa mise en application locale.



NÉGOS ET INFOS

En période de négociations cruciales pour l'avenir de nos droits, la tentation est parfois grande de multiplier les comptes-rendus prématurés et les déclarations à chaud. **Si le besoin d'information est légitime**, la surenchère de communication et le grand déballage public s'avèrent souvent être les meilleurs alliés de la direction pour fragiliser les positions des organisations syndicales. Une stratégie du bruit qui, sous couvert de transparence immédiate, compromet la sérénité des débats et **risque de faire échouer des avancées majeures** avant même qu'elles ne soient finalisées.



À la **CFDT**, nous faisons le choix inverse : celui de la responsabilité et du respect des règles du jeu de la négociation. Parce qu'un dialogue social constructif exige de la discrétion tant que rien n'est signé, les élus **privilegient le fond sur la forme et le résultat sur le spectacle**. Cette réserve, loin d'être un manque de transparence, est notre meilleure arme pour mener les discussions à terme et sécuriser vos futurs acquis. Les bilans solides se construisent **dans le calme des tables de négociation, pas dans la précipitation des tracts de couloir**.

FÊTONS LE TRAVAIL, TRAVAILLONS ? (NON)

Le 1er mai reste **le seul jour férié obligatoirement chômé** et payé pour l'ensemble des travailleurs. En tant que vos élus **CFDT**, nous défendons fermement cet acquis social historique.

Cette journée revêt pour nous une double importance. Elle est d'abord **un devoir de solidarité envers les travailleurs du monde entier**, en particulier ceux qui sont privés du droit de s'exprimer et de se défendre. Elle constitue ensuite **une tribune essentielle pour alerter sur des réalités préoccupantes**, comme la hausse des accidents du travail graves et mortels qui frappent de plein fouet les jeunes et les intérimaires, ou encore **l'explosion des risques psychosociaux**.

Face à ces urgences, et alors que la transition écologique, le dérèglement climatique, l'IA et les mutations démographiques bouleversent déjà votre quotidien, **porter votre voix est plus que jamais indispensable**.



BREST



Laëtitia Le Moan
EFS Réactifs
Elue titulaire au CSE
Trésorière du CSE
Déléguée de Site



Delphine Pluchon
IH\Délivrance
Elue Titulaire au CSE
Secrétaire Commission Loisirs



Gaëlle Lannuzel
Référénte Qualité
Elue Titulaire au CSE



Gwenaëlle Kerbrat
Prélèvements\Collectes
Secrétaire de la CSSCT
Elue Suppléante au CSE



Pascal Conan
Prélèvements\Collectes
Elu suppléant au CSE



Loïc Hélias
IH\Délivrance
Délgué de Site

QUIMPER



Frédéric Bahuon
IH\Délivrance
Secrétaire du CSE
Elu au CSEC
Membre Com. Formation
Délégué Régional
Délégué de Site

LORIENT | VANNES

DES ÉLUS QUI VOUS RESSEMBLENT



Sandrine Favrel
Prélèvement
Elue Titulaire au CSE



Nathalie Morvan
Prélèvement
Représentante Syndicale
Déléguée de Site



Celine Menard-Eddon
IH\Délivrance
Elue Suppléante au CSE
Membre de la CSSCT



Nicolas Ferrus
Contrôle Qualité
Elu Titulaire au CSE
Délégué Régional
Délégué de Site



Alexia Attenot
Prélèvement
Elue Titulaire au CSE
Secrétaire adjointe au CSE
Elue au CSEC
Membre de la CSSCT



Sandrine Birre-Adam
Développeur de territoire
Elue suppléante au CSE



Pauline Pasquier
Préparations des PSL
Elue Titulaire au CSE
Trésorière adjointe du CSE



Sébastien André
Prélèvement et CDS
Elu suppléant au CSE

RENNES

LE SAVIEZ-VOUS ?!

À la **veille de la consultation sur le bilan de développement des compétences**, voici quelques rappels sur la formation professionnelle :

- **Le CPF n'est pas automatique en entreprise** : L'utilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) relève de votre seule initiative. La direction ne peut pas vous imposer d'utiliser vos heures CPF pour suivre une formation inscrite au plan de développement des compétences de l'entreprise.
- **Formations hors temps de travail, quel impact ?** Si une formation obligatoire se déroule en dehors de vos heures habituelles de travail, ce temps doit être rémunéré comme des heures supplémentaires (ou donner lieu à un repos compensateur), dans le respect des limites fixées par le Code du travail et de l'ANAT.
- **Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)** : Vous avez le droit de vous absenter pour vous reconverter. Le PTP (qui remplace l'ancien CIF) permet de financer des formations certifiantes pour changer de métier, avec un maintien de tout ou partie de votre rémunération, sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et de respecter la procédure de demande d'autorisation d'absence.
- **Le rôle du CSE** : L'employeur a l'obligation légale de consulter les représentants du personnel sur les orientations stratégiques de la formation professionnelle et sur le plan de développement des compétences. Vos élus y veillent pour s'assurer que l'accès à la formation soit équitable et adapté aux évolutions de vos métiers, et sont là pour faire entendre leurs désaccords avec le plan de formation si nécessaire.



REJOIGNEZ-NOUS !



cfdt efs



FRÉDÉRIC BAHUON
NICOLAS FERRUS

Délégués
Syndicaux
Régionaux CFDT

N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS
REPRÉSENTANTS CFDT SUR SITE

Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur